

Demande d'occupation du domaine public : stationnement

Vous déménagez ou avez un besoin d'un accès spécifique à la voie publique ? Pour toute intervention sur la voie publique (travaux, déménagements, manifestations, livraisons...), la Ville d'Uzès réglemente par arrêté la circulation et/ou le stationnement.



Demande d'autorisation du domaine public pour un déménagement

Effectuez directement votre demande en ligne, 10 jours avant le déménagement.

Demande d'autorisation d'occupation du domaine public pour travaux

Entrepreneurs : l'installation d'un échafaudage, d'une grue, d'une benne, d'une bétonnière... doit faire l'objet d'une demande en ligne.

Conditions et démarches obligatoires

<https://www.uzes.fr/demarches/professionnels-commerçants-artisans/demande-doccupation-du-domaine-public-stationnement?>

Toute occupation du domaine public routier est soumise à autorisation du maire, soit sous forme d'un permis de stationnement, soit sous forme d'un arrêté de circulation (lorsque des perturbations de circulation sont prévues).

Par ailleurs, l'accès aux différents secteurs piétonniers implique des démarches spécifiques :

➤ **Pour un déménagement, une livraison, etc. :** l'autorisation d'accès est à formuler auprès du bureau de la Police municipale, dix jours avant.

• [Remplir mon formulaire de demande.pdf](#)

➤ **Pour des travaux :** tous travaux nécessitant une occupation du domaine public pour l'installation d'un échafaudage, d'une grue, d'une benne, d'une bétonnière... doivent faire l'objet d'une demande auprès des services techniques d'Uzès.

• [Remplir mon formulaire de demande.pdf](#)

CONTACT



DÉMARCHES

Police municipale d'Uzès

Hôtel de Ville
30700 Uzès

📞 0466034840

✉️ policemunicipale@uzes.fr

[VOIR LA FICHE](#)



DÉMARCHES

Services techniques

Mairie d'Uzès
1 place du Duché
30700 Uzès

📞 0466034848

✉️ services.techniques@uzes.fr

[VOIR LA FICHE](#)



MAIRIE D'UZÈS

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex

Deux entrées possibles :

1, place du Duché

1, place Albert 1er

30700 Uzès

Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

HORAIRES:

Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45

Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15

1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)